

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1898)
Heft: 6

Rubrik: Assemblée générale du 3 novembre 1898, petite salle de l'Institut
Autor: Groscurin, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 3 Novembre 1898, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

M. le *Président* rappelle les journées du congrès de Bienne, Cette réunion du corps enseignant de la Suisse romande aurait dû être beaucoup plus nombreuse, car les instituteurs jurassiens n'avaient rien négligé pour bien recevoir leurs collègues des autres cantons. Il est vraiment regrettable que la participation numérique des Genevois ait été si faible. Néanmoins notre société a bien tenu sa place dans les travaux du Congrès. En ce qui concerne la révision des statuts, la question du service militaire et celle de l'établissement d'un programme minimum, ce sont, à quelques légères modifications près, nos propositions qui ont été adoptées.

M. le *Président* remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à faire figurer dignement notre Section à ce congrès, et en particulier nos rapporteurs MM. Golay, Pesson et Gros-gurin. Il félicite spécialement M. Grosгурin sur la façon dont il s'est acquitté de son mandat de rapporteur général.

L'Assemblée accepte à l'unanimité les candidatures de MM. Aimé Bouvier, directeur de l'Enseignement professionnel, Jules Baud, Jules Domp martin, Henri Fehr et François Martin, professeurs, Constant Berthet et Louis Mercier, régents, et Albert Golay, stagiaire.

M. *Mégard* donne quelques renseignements sur le programme de notre prochaine soirée; elle est fixée au mercredi 14 décembre.

2° Communication de M. Reymann, sur la nécessité, pour l'instituteur, de continuer ses études après son entrée dans l'enseignement.

Nous donnerons une courte analyse de l'exposé de notre collègue.

M. *Reymann* établit tout d'abord le devoir de l'instituteur de se montrer à la hauteur des connaissances modernes et des exigences de la pédagogie. Mais cela ne signifie pas qu'on ne puisse trouver, çà et là, des cas où l'instituteur est frappé à un certain moment d'une déchéance intellectuelle dont il est utile de rechercher les causes. Ces causes consistent premièrement en une indifférence pour l'étude dès la sortie de l'école normale, indifférence coupable, mais heureusement rare.

C'est en second lieu le manque de moyens de culture, pour ceux-là en particulier qui se trouvent éloignés des centres de culture. C'est ensuite le manque de ressources et de temps ; les études sont coûteuses, quoique ce ne soit pas le cas pour Genève, puisque nos jeunes instituteurs y sont, grâce au Département, exonérés des finances des cours. Et cependant ici le temps leur fera souvent défaut. Les remplacements à la campagne, les classes gardiennes, d'autres causes encore, les obligent à renoncer à leur rêve de perfectionnement intellectuel. Le découragement vient paralyser leurs efforts, s'ils ne sont pas doués d'une persévérance dont nous avons cependant quelques exemples parmi nous.

Tout ceci peut avoir de regrettables conséquences. On a vu des maîtres primaires et secondaires enseigner des hérésies, et tout spécialement dans le domaine des sciences naturelles ; il peut arriver qu'ils baissent, par le fait de certaines ignorances, aux yeux de leurs élèves mêmes, aux dépens de leur autorité et de leur prestige. C'est donc faire acte d'une sage prévoyance que de chercher à remédier aux lacunes qui peuvent se produire, et cela en dépit des difficultés qui s'opposent aux bonnes volontés et aux tendances travailleuses.

M. *Reymann* propose une solution qui consiste en ceci : ceux des jeunes instituteurs qui travaillent une branche spéciale, peuvent l'enseigner eux-mêmes à leurs collègues. Si l'un d'entre eux, par exemple, aime la botanique, il se perfectionnera

dans cette branche, se procurera quelques ouvrages, puis une fois par semaine ou par mois il réunira ses collègues pour leur exposer le fruit de ses études. La camaraderie permettrait à toutes les observations de se faire jour, rendrait l'enseignement plus direct et plus pratique. Il en serait de même pour celui qui préfère la zoologie ou les mathématiques et le maître de botanique redeviendrait élève. Puis il reprendrait plus tard sa causerie au point où il en était resté. On créerait ainsi de petits groupes d'universitaires qui travailleraient en commun par un socialisme intellectuel bien entendu. Ce système serait surtout avantageux pour les instituteurs de la campagne.

On objectera que cette idée n'est pas neuve, qu'elle est réalisée par le fait de l'existence du Groupe des jeunes instituteurs, mais les questions scientifiques n'y sont pas traitées avec la continuité nécessaire. Ce qu'il faudrait créer par les cercles d'études exposés plus haut, c'est un enseignement progressif s'élevant jusqu'aux hautes régions de la science, se mouvant dans une atmosphère de concorde, de mutualité et de bonne camaraderie. M. Reymann se défend en terminant, et c'était bien inutile, d'avoir voulu viser particulièrement qui que ce soit dans cette étude; elle a une portée générale et tout ce qui s'y est dit s'applique aux cantons voisins tout comme au nôtre. Le travail de M. Reymann émane en effet d'une pensée de travail, d'idéalisme, d'étude désintéressée, du meilleur aloi. (Applaudissements).

M. *Mégard* fait observer à M. Reymann que le Groupe des Jeunes répond actuellement aux idées de M. Reymann, qui n'en fait plus partie. La science y prend autant de place que la littérature, M. *Mégard* cite quelques-uns des travaux d'ordre purement scientifique qui s'y sont traités dernièrement, et ils concernent aussi bien les sciences mathématiques que naturelles.

M. *Reymann* rend pleine justice au Groupe des Jeunes. Il n'a pas voulu viser spécialement le canton de Genève, mais surtout les grands cantons où les centres d'études sont rares.

M. *Pesson* voit des difficultés à la création de ces cercles d'études. Pourra-t-on, dans un groupe donné de communes, trouver des fonctionnaires décidés à enseigner des compléments dans le domaine de chaque science? Pour ce qui nous

concerne particulièrement, le Groupe des Jeunes devrait faire profiter la Société pédagogique de ses travaux.

M. *Rosier* remercie vivement M. *Reymann* d'avoir soulevé une intéressante question, dont il faudrait faire une étude générale. Il ne faudrait pas croire que les instituteurs des grands cantons romands travaillent peu à leur perfectionnement intellectuel ; ils y sont poussés au contraire, parce qu'il y a au bout de leurs efforts l'obtention probable du brevet secondaire qui leur permettra de s'élever dans une nouvelle sphère d'enseignement. L'idée de l'avancement successif, indéfini du corps enseignant primaire est une idée juste, démocratique, qui va s'imposant tous les jours. Un régent primaire qui continue ses études, auquel s'imposent en même temps les problèmes pédagogiques, fera un excellent maître secondaire et un excellent professeur d'université. Pour encourager et généraliser les efforts du corps enseignant vers une culture plus élevée, nous devrions introduire chez nous des titres conduisant à l'enseignement secondaire. Il y a là une question vaste que la Société pédagogique pourrait mettre incessamment à l'étude.

M. *Bautard* rappelle que la Société a déjà traité ce sujet en 1892, et qu'elle avait pris position d'une façon très nette en faveur de l'institution d'examens permettant aux fonctionnaires de l'enseignement primaire d'obtenir un brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire. Au commencement de l'année 1893, M. *Sigg*, s'inspirant des discussions qui avaient eu lieu dans notre société, présenta même cette idée au Grand Conseil, avec d'autres modifications à la loi sur l'Instruction publique. Malheureusement ce projet de loi dort encore dans les cartons du Grand Conseil.

M. *Rosier* propose de remettre au Comité le soin de revenir devant l'Assemblée avec des propositions fermes. Cette proposition est acceptée.

Mlle *Métral* fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que les Cours de vacances sont un moyen précieux de développement du corps enseignant ; l'accès doit en être rendu de plus en plus facile.

M. *Reymann* se trouve très loin de la solution modeste qu'il avait proposée. Mais il se rallie parfaitement à ce que nous a dit M. *Rosier*.

M. *Louis Favre* demande que la proposition si judicieuse de Mlle Métral rentre dans le champ d'étude du Comité. Il pourrait de même s'occuper de la question de l'échange de stagiaires d'un canton à l'autre. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les avantages précieux et divers qui en résulteraient au point de vue national d'abord, et de l'instruction des fonctionnaires ensuite. M. Favre peut assurer, d'après des renseignements particuliers, que cet échange serait très facile avec les cantons de Soleure, St-Gall, etc.

M. *Baatard* fait observer qu'il serait en effet très heureux que l'on facilitât aux fonctionnaires l'accès des Cours de vacances étrangers ; les fruits que l'on en retireraient seraient tout autres que ceux que laissent derrière eux les Cours de travaux manuels si coûteux et d'une utilité assez discutable, que nous voyons suivre par nombre de collègues pendant les vacances. M. le Président promet à l'Assemblée que, conformément au vœu de M. Rosier, le Comité s'occupera activement des questions soulevées aujourd'hui.

3° Election d'un délégué au Comité de rédaction de l'ÉDUCATEUR.

M. *le Président* annonce que le Comité unanime présente à l'Assemblée la candidature de M. W. Rosier.

Bulletins délivrés	28
» retrouvés	28

M. W. Rosier est élu par 27 voix.

M. *Rosier* remercie vivement l'Assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient de lui accorder ; il cherchera à la justifier par la collaboration qu'il apportera à l'Educateur.

Il tient toutefois à déclarer qu'il avait proposé lui-même la candidature de M. Groscurin, mais que ce n'est que devant le refus absolu, catégorique, de ce dernier, qu'il s'est décidé à accepter.

4° Election des délégués au Comité central de la Société pédagogique romande.

M. *le Président* rappelle la teneur de l'article 5 des nouveaux statuts de la Société pédagogique romande : « Le Comité cen-

tral se compose des délégués des sections cantonales à raison d'un délégué par 100 membres actifs. Une fraction d'au moins 50 membres donne droit à 1 délégué de plus. Chaque section a droit à un délégué au moins. Ces délégués et leurs suppléants sont nommés pour trois ans par les sections cantonales, d'après le mode adopté dans chaque canton. Les abonnés à l'« Educateur » ne faisant pas partie d'une section cantonale, sont appelés à émettre leur vote. »

Le nombre des personnes appartenant à ces deux catégories s'élevant à 264 pour Genève, nous avons droit à *trois délégués*.

MM. Rosier, Baatard et Groscurin sont élus au premier tour de scrutin ; M. Pesson, qui vient ensuite, est élu premier suppléant.

M. Baatard faisant de droit partie du Comité central, en sa qualité de président de section, M. Pesson complètera la délégation.

On procède ensuite à la nomination de deux suppléants.

Sont élus : MM. Louis Favre et Charvoz.

5° Propositions individuelles.

M. Groscurin présente à l'Assemblée l'*Annuaire de l'enseignement primaire pour la Suisse romande* que vient de lancer M. Julien Gern, instituteur à Fontaines, canton de Neuchâtel. Ce premier volume comprend un certain nombre d'articles pédagogiques provenant de différents auteurs ; nous y voyons une étude sur les attitudes vicieuses chez les enfants, avec planches à l'appui, sur l'enseignement de la géographie par M. Rosier, sur l'école frœbélienne, les résultats du recensement des enfants anormaux auquel a fait procéder le Conseil fédéral, des plans de maisons d'école, une étude sur la gymnastique psycho-dynamique, un résumé des décisions prises dans les conférences pédagogiques de l'année, soit en Suisse, soit en France et en Allemagne, les Actes officiels de l'année 1897 concernant l'enseignement primaire en Suisse, des statistiques diverses et enfin une partie bibliographique suivie d'un répertoire des autorités scolaires et du personnel enseignant de la Suisse romande. Comme on le voit, l'auteur a cherché à réunir dans son ouvrage un certain nombre d'articles re-

marquables, de documents variés présentant tous un caractère marqué d'intérêt et d'utilité. Il y a probablement dans ce petit volume, car l'auteur a dépassé déjà les bornes que semblait prescrire le titre, l'embryon d'une œuvre plus considérable, d'une revue annuelle étendue qui présenterait le plus grand intérêt au point de vue de l'histoire de l'épanouissement actuel de l'enseignement primaire. Cet essai mérite d'être vivement encouragé, appuyé, non pas seulement par une approbation et une sympathie qui resteraient inefficaces si elles étaient purement verbales, mais il doit l'être financièrement par son introduction dans les ouvrages dont l'instituteur grossit annuellement sa bibliothèque. Il ne faut pas laisser périliter les initiatives progressistes et pratiques.

L'*Annuaire*, année 1897, est déposé à la Bibliothèque de la Société genevoise. Le prix de souscription auprès de l'auteur est de 2 fr. 25, et 3 fr. en librairie.

Aucune proposition individuelle n'étant faite, la séance est levée à 4 h. $\frac{1}{4}$.

Le Bulletinier,

GROSGURIN, Louis.

